

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/01

**Budget Principal
Compte Administratif 2007**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

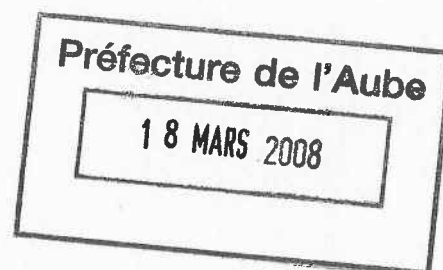
Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.



Budget Principal – Compte Administratif 2007

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
885	0	0

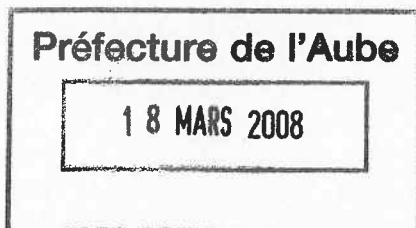
DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT (sans RAR)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	616 844,78 €	794 090,56 €	1 410 935,34 €
Dépenses	555 261,24 €	441 042,25 €	996 303,49 €
Résultat 2007	61 583,54 €	353 048,31 €	414 631,85 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/02

**Budget Principal
Affectation du résultat de
l'exercice 2007**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Vice-Président.

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRKOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2007

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 5 mars 2008, le compte administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 353 048,31 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 61 583,54 € et aucun reste à réaliser n'entraînant aucun besoin de financement,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2008,

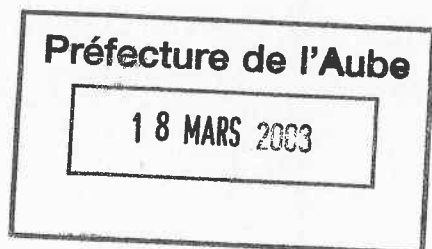
Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
885	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'Investissement, article 001, la somme + **61 583,54 €**.
- ↳ Report en section de Fonctionnement – article 002, la somme de + **353 048,31 €**.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

A circular official stamp of the "Syndicat Intercommunal d'Épuration de l'Aube" is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp and extends to the right. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/03

**Budget Principal
Budget Primitif 2008**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

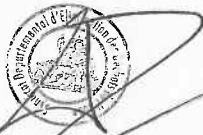
Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRKOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Budget Principal – Budget Primitif 2008

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 26 février 2008,

Vu la délibération n°2008/C03/02 du 05 mars 2008 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2007,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

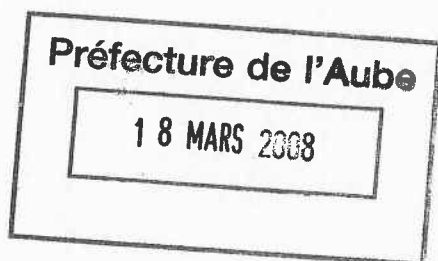
Vote

Pour	Contre	Abstention
885	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOPTÉ le budget primitif pour l'exercice 2008 tel que joint en annexe et équilibré.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	72 761,60 €	836 679,31 €	909 440,91 €
Dépenses	72 761,60 €	836 679,31 €	909 440,91 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/04

**Fixation de la cotisation des
collectivités adhérentes au
SDEDA pour 2008**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czesława EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Fixation de la cotisation des collectivités adhérentes au SDEDA pour 2008

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2008 présenté lors de sa séance du 6 février 2008,

Vu le projet de Budget Primitif 2008 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
885	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de fixer la cotisation 2008 à **1,00 € par habitant**.

RAPPELLE que le montant de la cotisation est calculé sur la base de la population municipale.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/05

**Budget Annexe
Compte Administratif 2007**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Budget Annexe – Compte Administratif 2007

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré par :

Vote

Pour	Contre	Abstention
885	0	0

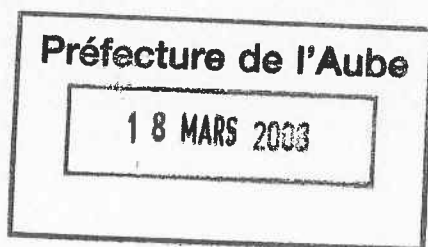
DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT (sans RAR)	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	25 577,06 €	11 249 246,46 €	11 274 823,52 €
Dépenses	19 910,09 €	10 117 955,80 €	10 137 865,89 €
Résultat 2007	5 666,97 €	1 131 290,66 €	1 136 957,63 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

The signature is a stylized cursive script. To its left is a circular official stamp of the "Préfecture de l'Aube". The stamp contains the text "Préfecture de l'Aube" around the perimeter and "17 MARS 2008" in the center.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/06

**Budget annexe
Affectation du résultat de
l'exercice 2007**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit

Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czesława EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON

Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ

Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY

Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT

Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Budget Annexe – Affectation du résultat de l'exercice 2007

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 5 mars 2008, le compte administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 131 290,66 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 5 666,97 € et aucun reste à réaliser n'entraînant aucun besoin de financement,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2008,

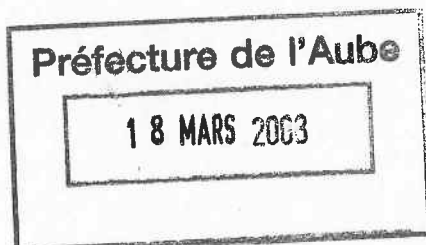
Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
885	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2008 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'Investissement, article 001, la somme + 5 666,97 €.
- ↳ Report en section de Fonctionnement – article 002, la somme de + 1 131 290,66 €.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

A circular official seal of the "Préfecture de l'Aube" is partially visible, containing the text "Préfecture de l'Aube" and "1894". Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/07

**Budget Annexe
Budget Primitif 2008**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

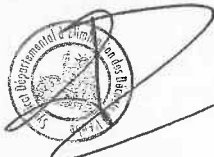
Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRKOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Budget Annexe – Budget Primitif 2008

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 26 février 2008,

Vu la délibération n°2008/C03/06 du 05 mars 2008 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2007,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par :

Vote

	Pour	Contre	Abstention
	885	0	0

ADOPTE le budget primitif 2008 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 138.600,97 €
- Section de fonctionnement : 12.217.390,66 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

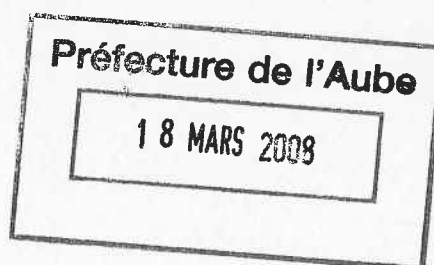
Chapitres	Libélles	Dépenses	Recettes
002	Excédent reporté		1.131.290,66 €
011	Charges à caractère général	8.092.000,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	100.000,00 €	
022	Dépenses imprévues	800.000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	127.133,00 €	
042	Opérations d'ordres de transferts entre sections	5.800,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	2.950.000,00 €	
66	Charges financières	5.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	137.457,66 €	
74	Dotations, subventions et participations		8.000.000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		3.085.000,00 €
77	Produits exceptionnels		1.100,00 €
	TOTAL	12.217.390,66 €	12.217.390,66 €

INVESTISSEMENT

Articles	Libélles	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution reporté		5.666,97 €
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de fonct°		127.133,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
20	Immobilisations incorporelles	17.600,00 €	
21	Immobilisations corporelles	121.000,97 €	
28	Amortissements des immobilisations		5.801,00 €
	TOTAL	138.600,97 €	138.600,97 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,


 Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/08

**Tri des
journaux/revues/magazines et
des emballages ménagers
légers collectés en mélange
Avenant n°3 au marché T2 2005
Lot n°5**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange – Avenant n°3 au marché T2 2005 Lot n°5

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre du marché de tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange unissant le SDEDA à la société CHAZELLE TRI VALORISATION (lot n°5), cette dernière doit assurer la restitution au Syndicat d'un flux de gros de magasin (catégorie 1.02)

Pour bénéficier des améliorations techniques de tri et de valorisation de ce type de matériau par la société Chazelle Tri Valorisation, le SDEDA souhaite désormais que le prix de rachat des gros de magasin soit indexé sur la valeur du mercurial 1.02 (fourchette haute) publiée dans la revue recyclage et récupération pour le mois concerné avec un prix plancher de 15,00 € HT/tonne valorisée

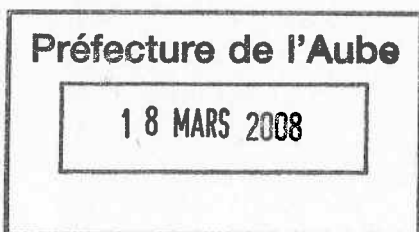
Vu le marché de tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange (Lot n°5) du 16 décembre 2005 et notifié le 19 décembre 2005 à CHAZELLE TRI VALORISATION,

Vu le projet d'avenant n°3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer avec la société CHAZELLE TRI VALORISATION, un avenant n°3 au marché de tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange (lot n°5).



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danièle BOEGLIN". The signature is written over a circular official stamp of the "Département de l'Aube".

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'AUBE**

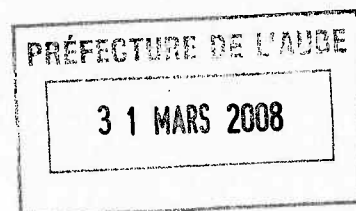
**Cité administrative des Vassaulles – BP 3047
10 012 TROYES CEDEX**

TRAITEMENT, TRI ET VALORISATION DES DECHETS DU SEDA

**LOT 5 : Tri des Journaux/Revue/Magazines et des Emballages Ménagers
Légers collectés en mélange**

MARCHE T 2 2005 du 16 décembre 2005

♣AVENANT N°2008/03♣



ENTRE

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube, dont le siège est à la Cité Administrative des Vassaules, 22 rue Herluison, BP 3047 à Troyes (10012),

Représenté par sa Présidente, **Madame Danièle BOEGLIN**, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du**5 MARS 2008**..

Ci-après nommé « le SDEDA »

De première part,

ET

La Société CHAZELLE TRI VALORISATION, Société Anonyme au capital de 394 220 Euros, ayant son siège social à La Chapelle St Luc (10600), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le n° 562 880 849 00053

Représentée par **Christophe VIANT**, Directeur, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après nommée « CHAZELLE TRI VALORISATION »

De seconde part,

Ci-après collectivement dénommés « les Parties »,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le marché de tri des journaux/revues/magazines et des emballages ménagers légers collectés en mélange unissant le SDEDA à la société CHAZELLE TRI VALORISATION en date du 16 décembre 2005 et notifié le 19 décembre 2005 a été conclu pour une durée initiale de trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de reconduction expresse de deux (2) périodes de douze (12) mois, afin que sa durée totale ne puisse excéder cinq (5) ans (ci-après « le Marché »).

Son échéance est donc fixée au plus tard au 31 décembre 2010.

Aux termes du Marché, la société CHAZELLE TRI VALORISATION doit assurer le rachat au SDEDA d'un flux de papier dits gros de magasin – catégorie 1.02.

Or, afin de bénéficier de l'évolution de la valeur de cette matière de la part des filières de valorisation, le SDEDA et la société CHAZELLE TRI VALORISATION conviennent de modifier le prix de rachat à compter du 1^{er} février 2008.

C'est dans ce contexte que les Parties se rapprochent une nouvelle fois dans le cadre du présent avenant afin d'acter la modification des conditions de restitution des gros de magasin – catégorie 1.02 par la société CHAZELLE TRI VALORISATION au SDEDA.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent Avenant a pour objet de : modifier les conditions de restitution des flux de gros de magasin catégorie 1.02 par la société CHAZELLE TRI VALORISATION au SDEDA.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE RACHAT DES GROS DE MAGASIN AU SDEDA

La totalité du flux de gros de magasin – catégorie 1.02 est désormais réévaluée comme suit :

**Le prix de reprise est fixé à 15 € HT/tonne valorisée,
et ce jusqu'à l'échéance maximum de ce marché soit le 31 / 12 / 2009.**

ARTICLE 3 - ENTREE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DE L'AVENANT

Les dispositions du présent Avenant sont applicables à compter du premier jour du mois suivant celui de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 4 – SORT DES AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du Marché précédentes au présent Avenant demeurent applicables.

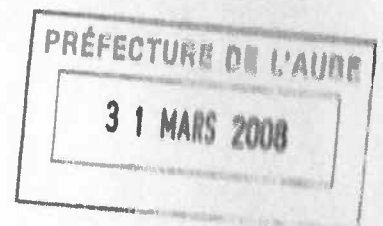
Fait à Troyes, le ~~27~~ mars 2008, en deux (2) exemplaires originaux.

Le Directeur

A.A. CHAZELLE Tri Valorisation
ZI Des Vignettes
22, rue de la Douane
19 600 LA CHAPELLE SAINT LUC
03 25 82 46 67 - Fax 03 25 75 37 94
Christophe VIANT

La Présidente


Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/09

**Tri et chargement des
Papiers/Journaux Magazines et
éventuellement des cartons
plats et ondulés
Avenant n°2 au marché T2004
Lot n°1**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

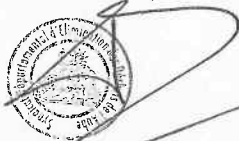
Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRCOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Tri et chargement des Papiers/Journaux Magazines et éventuellement des cartons plats et ondulés – Avenant n°2 au marché T2004 Lot n°1

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre du marché de tri et chargement des Papiers/Journaux Magazines et éventuellement des cartons plats et ondulés unissant le SDEDA à la société CHAZELLE TRI VALORISATION (lot n°1), cette dernière doit assurer la restitution au Syndicat d'un flux de gros de magasin (catégorie 1.02)

Pour bénéficier des améliorations techniques de tri et de valorisation de ce type de matériau par la société Chazelle Tri Valorisation, le SDEDA souhaite désormais que le prix de rachat des gros de magasin soit indexé sur la valeur du mercurial 1.02 (fourchette haute) publiée dans la revue recyclage et récupération pour le mois concerné avec un prix plancher de 15,00 € HT/tonne valorisée.

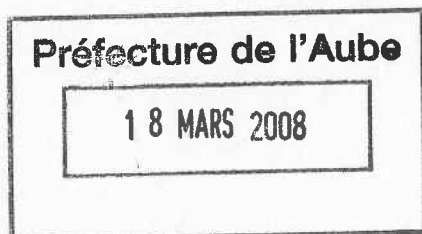
Vu le marché de tri et chargement des Papiers/Journaux Magazines et éventuellement des cartons plats et ondulés (Lot n°1) du 30 décembre 2004 et notifié le 30 décembre 2004 à CHAZELLE TRI VALORISATION,

Vu le projet d'avenant n°2 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer avec la société CHAZELLE TRI VALORISATION, un avenant n°2 au marché de tri et chargement des Papiers/Journaux Magazines et éventuellement des cartons plats et ondulés (lot n°1).



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

A circular official stamp of the "Comité Syndical d'Élimination de l'Aube" is partially obscured by a large, stylized signature in black ink. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'AUBE**

**Cité administrative des Vassaulles – BP 3047
10 012 TROYES CEDEX**

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYENNE**

MARCHE T 2004 – lot 1

♣ AVENANT N°2008/02 ♣

**PRÉFECTURE DE L'AUBE
31 MARS 2008**

SEANCE DU Mercredi 05 Mars 2008

Date de convocation : 28/02/08

Date d'affichage : 28/02/08

Nombre de membres du Comité
Syndical : 77

Nombre de membres en
exercice : 77

Membres présents : 20

OBJET : 2008/C03/10

**Avenants aux marchés
T 2004 et T2 2005**

Acte rendu exécutoire :

18 MARS 2008

Après dépôt en Préfecture le :

18 MARS 2008

Et publication le :

18 MARS 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 05 Mars à 10 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à TROYES.

Présents (20) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Dominique CARTIER, Georges CHARLOT, Pierre DELATOUR, Christian DUREY, Jean-Michel FRAMERY, Maurice GERVASONI, Jack HUSSON, Bertrand JOURNE, Michel LARBALETIER, Robert LAUNOY, Robert LUDOT, Lucien PASQUET, Dany ROBIN, Monique FAGEOT suppléante de M. Serge SPILMANN, Colette TABOURET, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (51) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Alain BALLAND, Francis BERNARD, Thierry BLASCO, Laurent BOULLANGER, Simone BUISSON, Michaël CORNET, Alain DEROIN, Czeslawa EMOTTE, Francesca FERRE, François FIRKOWICZ, Yves FOURNIER, Jean-Pierre FRESNAIS, Solange GAUDY, Fernand GODOT, Jacky GOMBAULT, Claude GRADASSI, Christian HERARD, Alain HUGOT, Jean-Michel HUPFER, Nicolas JUILLET, Pascal LANDREAT, Daniel LAURENT, Jean-François LEROUX, Richard LEVEQUE, Catherine MANDELLI, René MARIE, Jean-Claude MARISY, Arlette MASSIN, Jean-Claude MATHIS, Patrick MAUFROY, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Serge PEYTHIEU, Gilbert PIGNARD, Jean-Claude PORTE, Serge PULA, Yves REHN, Marcel RICHON, Jacques RIGAUD, Guy ROBLOT, Colette ROTA, Claude RUOTTE, Marc SEBEYRAN, Denis SIMPHAL, Dominique SOMMESOUS, Georges THEVENON, Michel TOURNEMEULE, Claude VISEUR, Jean WEINLING.

Pouvoirs (6) :

François BAROIN représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Philippe DALLEMAGNE représenté par Monsieur Patrick DYON
Guy DELOISY représenté par Monsieur Christian CARRÉ
Fernand GODOT représenté par Monsieur Jean-Michel FRAMERY
Josette LACOUR représentée par Monsieur Robert LUDOT
Laurence MONTILLOT représentée par Monsieur Maurice GERVASONI.

Préfecture de l'Aube

18 MARS 2008

Avenants aux marchés T 2004 et T2 2005

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que les marchés signés par le SDEDA avec les sociétés ci après listées ne prévoyaient pas dans les CCAP de clause relative à une « décision de poursuivre ». Or les marchés étant à prix unitaire avec un estimatif de tonnage par an, les coûts arrêtés pour chaque année de la durée des contrats pouvaient difficilement être respectés.

Il est donc proposer, conformément aux dispositions de l'article 118 du Code des Marchés Publics, de prévoir une nouvelle clause « décision de poursuivre » dont le seul objet sera de permettre l'exécution des prestations au delà du montant initialement prévu par le marché. De plus, cette clause ne pourra, en aucun cas, bouleverser l'économie du marché ni en changer l'objet ou fixer de nouveaux prix.

Vu les Marchés T 2004 :

Lot 1 – société CHAZELLE TRI VALORISATION	avenant 1
Lot 2 – société CHAZELLE TRI VALORISATION	avenant 1
Lot 3 – société CHAZELLE TRI VALORISATION	avenant 1

Vu les Marchés T 2 2005 :

Lot 1 – société VALEST	avenant 2
Lot 2 – société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE	avenant 2
Lot 3 – société ONYX EST	avenant 4
Lot 4 – société SOREPAR	avenant 2
Lot 5 – société CHAZELLE TRI VALORISATION	avenant 2
Lot 6 – société OURRY	avenant 2

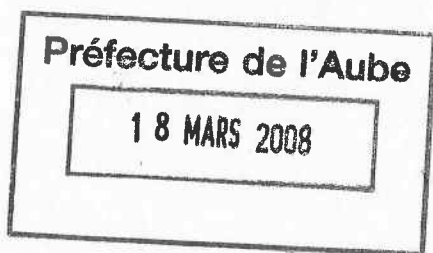
Vu les projets d'avenants soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer avec les sociétés CHAZELLE TRI VALORISATION, VALEST, LA COMPOSTIERE DE L'AUBE, ONYX EST, SOREPAR et OURRY un avenant pour tous les marchés précités.

PRECISE que dans tous les CCAP des marchés précités, une nouvelle clause « décision de poursuivre » sera incluse.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 17 mars 2008
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Danièle BOEGLIN". To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Département de l'Élimination des Déchets" around the perimeter and a central emblem. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.